

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le douze janvier deux mille vingt-quatre, sont réunis, l'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à seize heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

N°2024/05

MEMBRES PRÉSENTS	
Dominique POGGI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Jean-Paul PAOLI
Ange SUSINI	Vannina NEGRONI-DESINI
François GARIDACCI	
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Sandrine CINOTTI

OBJET : Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (avancement de grade).

Vu l'arrêté en date du 15 décembre 2021, portant instauration des lignes directrices de gestion au sein de la commune ;

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'un agent remplit toutes les conditions permettant d'accéder à un avancement de grade.

Il est ainsi proposé de supprimer, à compter du 01.03.2024, le poste d'adjoint administratif à temps complet, et de créer à compter de cette même date un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la suppression et création des postes précités, et dans les conditions décrites ci-dessus ;

DÉCIDE de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9.

Le Maire,
François GARIDACCI

